les AVENIERES GENIS>THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants de notre ville

N° 8

Juin 2017

> DOSSIER SPÉCIAL

FINANCES 2017 p4

Bel été 2017 !

> Aménagement du Centre-Ville p 10

> Vie culturelle et loisirs p14

> Concours de Fleurissement p16

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises,
Chers Aveyrlinois,

Le dossier spécial de ce nouveau numéro de Vie Citoyenne traite des finances de notre commune.

Le premier budget réalisé par la commune nouvelle fait apparaître des résultats positifs, conformes à nos prévisions et encourageants pour l'avenir.
En effet, en 2016, et dès la première année, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune nouvelle ont diminué de 0,83%, soit une baisse de 4,70 € par habitant.
Grâce à cette bonne maîtrise de nos dépenses, et à des recettes en augmentation de 2,81% sans pression fiscale nouvelle, la commune affiche un autofinancement de 931 704,00 €, en augmentation de 22% par rapport à l'année précédente.
Ces bons résultats de l'année 2016, mais aussi des années précédentes dans les deux communes historiques, nous ont permis d'inscrire au budget de 2017, près de 5,5 millions d'euros d'investissement et sans recourir à l'emprunt.

Nous pouvons grâce à cette capacité importante d'investissement poursuivre et engager de nombreux projets et ainsi respecter nos engagements. Ces derniers feront l'objet d'un bilan de mise en œuvre à mi-mandat dans le prochain numéro de Vie Citoyenne.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale un bel été et d'agréables vacances estivales.

Le Maire,
Daniel MICHOUD

LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN

au 1er janvier 2017

- **7729** habitants
- **1461** jeunes de 3 à 16 ans
- **776 élèves** scolarisés en primaire
- **110** associations

- **3668** logements dont **223** résidences secondaires
- **362** logements aidés soit **10 %** du nombre de logements

- superficie **4155** hectares
- **100 km** de voirie communale
- **50 km** de chemins ruraux
- **26 ha** de surface de tonte
- **1000** points lumineux déclairages publics

- **38** Bâtiments dont **4** groupes scolaires
- **4** restaurants scolaires
- **4** églises
- **4** cimetières

Commune la plus importante de l'intercommunalité :
En terme de population et de superficie.

> Finances : Budget Réalisé 2016

> Dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016
Charges à caractère général	1 134 363 €	1 116 840 €
Charges de personnel	2 134 920 €	2 133 349 €
Indemnités, participations, subventions	711 144 €	693 918 €
Interets des emprunts	267 198 €	247 162 €
FPIC, Dégrèvements divers	54 591 €	33 365 €
Charges exceptionnelles	9 625 €	51 361 €
TOTAL	**4 311 841 €**	**4 275 995 €**

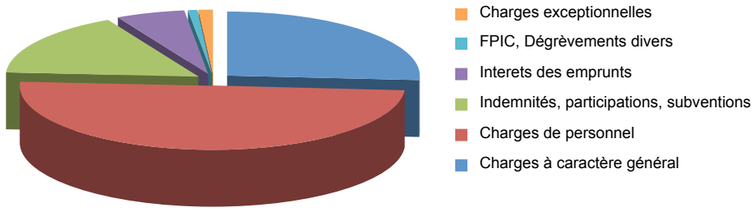

Réalisé 2016

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 ont diminué globalement de 0,83 % par rapport à 2015 ce qui représente une baisse de 4,70 € par habitant.

Les charges à caractère général (charges de fluides, électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, achats divers, petit matériel, entretien de bâtiments - de voirie – de matériel,…) font état d'une baisse de 1,54 %.

Les charges de personnel sont restées stables et ce, malgré l'harmonisation du régime indemnitaire des agents, mis en application dès le 1er janvier 2016.

A titre comparatif, les charges de personnel par habitant s'élèvent en 2016 à 279,89 € pour la commune nouvelle ce qui représente seulement 52,6 % de la moyenne des communes de la même strate de population (montant de référence de 532,00 €).

Il est à noter que les services à la population ont tous été maintenus.

Les recettes 2016 sont en augmentation de 2,87 %.

Cette dernière s'explique, notamment, par une hausse des dotations et participations.

En effet, comme prévu, la commune nouvelle a bénéficié du maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à hauteur du montant perçu en 2015(119.547€) et d'une bonification de 5 % (34.401€), soit un total de près de 154.000€.

Dans un souci d'optimisation de nos coûts de fonctionnement, ce montant avait intégralement été affecté au financement des investissements à l'élaboration du budget 2016. En d'autres termes, ce budget avait été voté en faisant abstraction de cet avantage accordé aux communes nouvelles.

Du fait de son nouveau statut, notre Commune a bénéficié d'une Dotation de Solidarité Rurale en augmentation de 40.000 €. De plus, le Fonds Départemental de Compensation de la Taxe Professionnelle a évolué de 80.000 €.

> Recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016
Bois, redevances	258 692 €	241 842 €
Recettes fiscales	2 180 909 €	2 163 883 €
Taxes diverses	405 292 €	448 177 €
Attribution de compensation TPU	1 021 576 €	1 021 576 €
Dotations et participations	1 478 212 €	1 609 073 €
Locations	190 582 €	205 349 €
Produits exceptionnels	24 113 €	26 661 €
Produits financiers	6 €	2 860 €
TOTAL	**5 559 382 €**	**5 719 421 €**

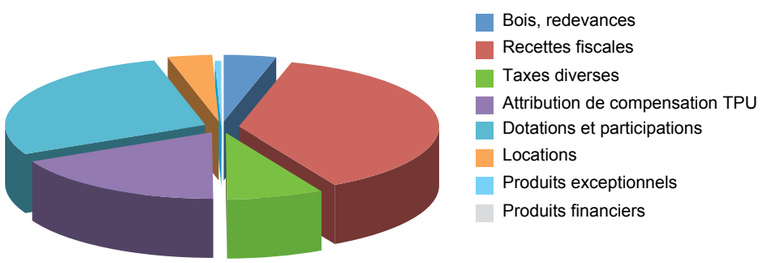

Réalisé 2016

A retenir :

- **Des dépenses de fonctionnement en baisse** dès la première année d'existance de la commune nouvelle **- 4,70 € / habitant**
- **Des recettes en augmentation: + 2,87 %**
- **Une capacité d'investissement + de 5 millions d'euros** sans recourir à l'emprunt.

Cette bonne gestion 2016 permet de constater un autofinancement en progression de près de 22 %.

Autofinancement 2016

L'autofinancement net en 2016 est de 931.704,19 €.

Par habitant, il est passé de 100,31 € en 2015 à 122,24 € en 2016

L'autofinancement net par habitant aux Avenières Veyrins-Thuellin est de 47 % supérieur à la moyenne des communes de même strate de population.

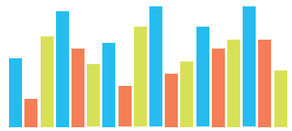

La capacité d'autofinancement, relativement élevée comparativement aux communes de la même strate de population, permet donc de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris par les équipes en 2014 et confirmés dans la charte de la commune nouvelle. A savoir :

- **Bien vivre ensemble au quotidien**
- **Rendre notre ville attractive et dynamique**
- **Valoriser et préserver notre territoire et notre patrimoine**
- **Développer la citoyenneté**

> L'endettement

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette s'élève à 5.533.833,68 €.

L'échéance du dernier emprunt est fixée en 2032.

La capacité de désendettement pour les 2 communes regroupées était de 5,24 années en 2015, la moyenne pour la même strate de population étant de 5,04 années. Elle s'élève à 4,19 en 2016.

Pour information : le seuil limite est de 9 années et le seuil critique de 15 années.

DETTE	2015	2016	Moyenne nationale pour les communes de 5 à 10 000 habitants
Encours de la dette au 31 décembre	6 046 833,49 €	5 533 833,68 €	
Annuité de la dette	765 825,94 €	765 306,51€	
Encours de la dette par habitant	868,27 €	726,03€	862,00 €
Annuité de la dette par habitant	101,69 €	100,41 €	119,00 €
Annuité / produits réels de fonctionnement	13,78%	13,38 %	10,14 %
Encours de la dette/ produits réels de fonction	1,18	1,05	0,73
Encours de la dette/épargne brute (capacité de désendettement)	5,24	4,20	5,04

Aucun emprunt réalisé depuis 2012

> Etat de la dette au 31 décembre 2016

Objet	Montant initial	Année de la réalisation	Année de l'échéance finale	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2016
Hôtel de ville des Avenières	762 245 €	2000	2020	5,26%	191 966,26 €
Groupe scolaire des Avenières	1 500 000 €	2003	2018	4,13%	247 607,92 €
Ilot Nord	1 500 000 €	2006	2026	3,32%	817 123,17 €
Ilot Nord	2 300 000 €	2007	2027	4,08%	1 390 325,25 €
Gendarmerie	900 000 €	2012	2032	5,24%	778 382,54 €
Gendarmerie	900 000 €	2012	2032	5,68%	775 556,31 €
Local technique Veyrins-Thuellin	250 000 €	2011	2031	4,31%	187 500,00 €
Groupe scolaire Veyrins-Thuellin	400 000 €	2008	2028	4,65%	270 547,36 €
Groupe scolaire Veyrins-Thuellin	1 000 000 €	2008	2027	4,77%	674 840,35 €
Traversée de Veyrins	300 000 €	2006	2025	1,52%	147 063,71 €
Achat tènement immobilier Veyrins	214 000 €	2005	2020	2,22%	52 920,81 €
TOTAL					**5 533 833,68 €**

> Finances : Budget 2017

BUDGET PRIMITIF 2017	
RECETTES de fonctionnement	6 085 000 €
DEPENSES de fonctionnement	5 187 000 €
Autofinancement	898 000 €
INVESTISSEMENTS NETS	5 441 030 €

A retenir : Orientations 2017

- **Poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, notamment sur la masse salariale, en maintenant et en améliorant les services à la population**
- **Privilégier l'investissement**

Les Investissements

La Programmation Pluriannuelle des Investissements – PPI – traduit la volonté de poursuivre la réalisation des engagements des équipes élues en 2014.

> Projets 2017

Les projets 2017 sont financés par :

- l'autofinancement
- les subventions obtenues auprès de diverses collectivités
- les recettes liées, le cas échéant, à des cessions.

A retenir :

Par cette gestion volontariste et le fonds de roulement qu'elle a cumulé, notre commune est aujourd'hui en mesure d'investir de manière conséquente, près de 5,5M d'€, et ce sans recourir à l'emprunt.

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN	
Acquisitions matériel, outillage, mobilier	186 000,00
Réserves foncières	206 700,00
Travaux divers Bâtiments	236 830,00
Gymnase des Avenières	40 000,00
Eclairage public	10 000,00
Réhabilitation de logements communaux	17 300,00
Salle polyvalente Roger Durand commune déléguée Veyrins-Thuellin	12 000,00
Locaux - Police Municipale	138 000,00
Dispositif Video protection	100 000,00
Securisation des bâtiments ERP	30 000,00
Ecoles - Bâtiments	225 800,00
Aménagement rue Lamarie (LA)	29 000,00
Défense incendie	54 800,00
Aménagement - gestion des eaux pluviales	5 000,00
Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite	318 600,00
Salle des Fêtes de Ciers	27 850,00

RENDRE NOTRE VILLE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE	
Acquisition matériel pour animation de la commune	4 400,00
Aménagement centre ville	1 353 200,00
Piscine et stade	503 300,00

VALORISER ET PRESERVER NOTRE TERRITOIRE ET NOTRE PATRIMOINE	
Plantations Forestières	62 800,00
PLU - commune déléguée LA	30 000,00
Révision du PLU - commune déléguée VT	34 680,00
Travaux Divers Voirie	178 300,00
Eglise de Ciers	35 000,00
Parc du Jalérieu	210 390,00
Actions de développement durable	4 000,00
Plantations urbaines	25 800,00
Cimetières	48 100,00
Multi accueil - mise aux normes	113 650,00
Aménagement route des Avenières	791 530,00
Aménagement Carrefour Petit Veyrins route du Dauphiné	279 100,00
Voie nouvelle du Grand Pré à Veyrins	60 000,00
Aménagement de la place de la mairie annexe	61 900,00
Aménagement rue J DREVON et extension parking école VT	7 000,00
	5 441 030,00

> Finances : La fiscalité en 2017

La commune nouvelle a une existence juridique depuis le 1er janvier 2016 mais une existence fiscale uniquement depuis le 1er janvier 2017. En 2016, des taux différenciés se sont donc appliqués à chaque commune historique.

Conformément aux décisions prises en septembre 2016 par les conseillers municipaux sur proposition des membres de la commission des finances, l'harmonisation fiscale de la commune nouvelle a pris effet dès 2017 sous la forme :

- de la suppression de l'abattement général à la base applicable aux Avenières
- du vote d'un taux unique pour chacune des 3 taxes.

L'harmonisation des taux devait répondre aux **objectifs** fixés par l'équipe municipale. A savoir :

> Respecter le principe de la charte en matière de fiscalité.

« La commune nouvelle nécessite d'harmoniser la fiscalité des communes fondatrices. Elles s'engagent à réaliser cette harmonisation en veillant à limiter l'impact fiscal pour les contribuables. »

> Ne pas dégrader un effort fiscal déjà faible.

L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il s'agit du rapport entre les produits des 3 taxes majorés des produits de la taxe sur les ordures ménagères et le potentiel fiscal des 3 taxes de la commune.

Un effort fiscal faible a une incidence négative sur le montant des dotations de l'Etat et donc de l'équilibre budgétaire de la commune.

Le poids de l'effort fiscal est pris en compte dans tous les calculs des dotations versées par l'Etat aux communes.

Plus la part de l'effort fiscal de la commune est faible par rapport aux communes de la même strate, plus la commune est considérée comme « riche ».

CHIFFRES 2016	Population DGF 2016	Recettes réelles de fonctionnement	Effort fiscal		Part de l'effort fiscal de la commune par rapport à la strate
			de la commune	des communes de même strate	
Les Avenières Veyrins-Thuellin	7845	5 797 571,00	0,857357	1,154529	**74,26%**
Cremieu	3470	3 170 530,40	1,039055	1,061555	**97,88%**
Morestel	4414	4 002 586,95	1,102891	1,091497	**101,04%**
Saint Chef	3746	2 487 938,92	0,998607	1,091497	**91,49%**
Tignieu-Jameyzieu	6676	5 800 413,63	0,804493	1,123536	**71,60%**

Effort fiscal 2015 Les AVENIERES : 0,861751 (moyenne de la strate 1,129267)
Effort fiscal 2015 VEYRINS-THUELLIN : 0,887615 (moyenne de la strate 1,069734)

> Obtenir un produit fiscal qui permette :

- de faire face aux charges d'entretien et de renouvellement du patrimoine.
- de privilégier l'autofinancement des projets.

A titre d'exemple, le diagnostic de la voirie communale montre un patrimoine routier dégradé qui demande un effort financier pour sa remise en état. Le diagnostic en cours des bâtiments pourrait également révéler des investissements importants à mettre en oeuvre.

A retenir :

- La suppression de l'abattement général à la base applicable aux Avenières .
- Pour chacune des trois taxes, le taux le plus bas des deux communes historiques a été adopté.
- Ces décisions entrainent mécaniquement pour certains habitants des Avenières une augmentation de la taxe d'habitation et une diminution pour les habitants de Veyrins-Thuellin.

	Taux 2016 Les Avenières	Taux 2016 Veyrins-Thuellin	Taux voté pour 2017
Taxe d'habitation	7,92%	8,07%	**7,92%**
Taxe Foncier Bâti	16,73%	18,30%	**16,73%**
Taxe Foncier Non Bâti	47,28%	46,07%	**46,07%**

POUR COMPARAISON : PRODUIT FISCAL PAR COMMUNE « Bourg centre » DE L'INTERCOMMUNALITE

Pour les deux communes historiques, en 2015, la pression fiscale par habitant était strictement identique pour la taxe d'habitation.

Chiffres 2016	Nombre d'habitants	TAXE D'HABITATION		TAXE FONCIER BATI		TAXE FONCIER NON BATI		TOTAL DES TAXES	
COMMUNE	Population légale au 1er janvier 2015	Produit fiscal par commune	Recettes fiscales TH par habitant	Produit fiscal par commune	Recettes fiscales TFb par habitant	Produit fiscal par commune	Recettes fiscales TFnb par habitant	Produit fiscal par commune	Recettes fiscales TFb par habitant
Les Avenières	5583	526 000 €	94 €	1 011 000 €	181 €	93 000 €	17 €	1 630 000 €	292 €
Veyrins-Thuellin	1948	183 000 €	94 €	333 000 €	171 €	21 000 €	11 €	537 000 €	276 €
Les Avenières Veyrins-Thuellin	7531	709 000 €	94 €	1 344 000 €	178 €	114 000 €	15 €	2 167 000 €	288 €
Cremieu	3400	443 000 €	130 €	735 000 €	216 €	6 000 €	2 €	1 184 000 €	348 €
Morestel	4364	562 000 €	129 €	977 000 €	224 €	18 000 €	4 €	1 557 000 €	357 €
Saint Chef	3699	367 000 €	99 €	600 000 €	162 €	65 000 €	18 €	1 032 000 €	279 €
Tignieu Jameyzieu	6474	903 000 €	139 €	1 238 000 €	191 €	25 000 €	4 €	2 166 000 €	335 €
Chiffres extraits de "LES COMPTES DES COMMUNES" - tableau des communes mis en ligne par finances.gouv									
Simulation produits attendus en 2017									
Les Avenières Veyrins-Thuellin	7531	788 000 €	105 €	1 368 000 €	182 €	74 000 €	10 €	2 230 000 €	296 €

Le tableau ci-contre montre pour 2016 :

Une pression fiscale par habitant plus faible que celle exercée par les autres bourgs-centre :

Taxe d'habitation - 25 %

Taxe Foncier Bâti - 10 %

>Finances : pour le CCAS

des Avenieres Veyrins-Thuellin

Les actions engagées par le Centre Communal d'Action Sociale en 2016

ACTIONS DU CCAS	COUT DES ACTIONS
Actions en faveur des ainés et des personnes isolées	21 815 €
Colis des anciens	3 797 €
Repas des anciens	14 232 €
Plan canicule et grand froid (action nouvelle)	
Transport au Club Personnes âgées	3 786 €
Téléalarme (31613 € en recettes et dépenses pour 85 bénéficiaires	
Actions en faveur des personnes en difficultés	1 374 €
Bons alimentaires	153 €
Bons carburant	240 €
Secours d'urgence	981 €
Actions en faveur des jeunes	5 560 €
Aide aux vacances Accueil de Loisirs	5 560 €
Subventions aux associations caritatives	5 162 €
Subventions Secours Catholique, restaurants du coeur	5 162 €
TOTAL	**33 911 €**

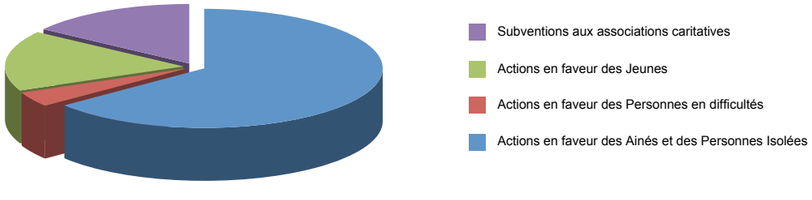

> Révision du PLU de Veyrins-Thuellin

Suite ...

Depuis le dernier article sur le sujet, le conseil municipal du 4 novembre 2016 a approuvé le projet de PLU. Ce dernier a été transmis aux Personnes Publiques Associées fin Novembre 2016. Elles ont toutes émis un avis favorable moyennant la prise en considération de leurs remarques respectives. Ces remarques ou demandes de précisions dans les pièces écrites sont de nature à enrichir le projet et à lui donner une meilleure lisibilité.

Le tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Roudier commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique réglementaire qui a lieu du 2 juin au 5 juillet 2017.

A la suite de cette démarche où chacun aura pu s'exprimer et formuler soit des requêtes personnelles soit des remarques d'ordre général, Madame Roudier remettra son rapport fin juillet comprenant notamment un avis sur chacun des avis formulés et consignés sur le registre d'enquête publique.

La commission urbanisme étudiera alors ce rapport dans le détail. Les avis des Personnes Publiques Associées seront quant à eux pris en compte dans leur intégralité pour s'assurer du visa définitif favorable des services de l'Etat.

Notre urbaniste transcrira ces modifications sur le dossier qui deviendra le PLU définitif dont l'approbation par le conseil municipal pourrait avoir lieu lors d'une de ses séances du quatrième trimestre 2017.

> PROCHAINE réunion Citoyenne :
le 03 Juillet à 20h30 - salle des fêtes de Ciers

>Un système de vidéo protection pour la commune nouvelle

Par délibération en date du 2 février 2017, le conseil municipal a décidé de réaliser une étude relative à la vidéo protection et de solliciter des subventions pour la mener à bien.

En effet, la municipalité souhaite mettre en œuvre un système de vidéo-protection progressivement sur l'ensemble du territoire communal dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique et répondre aux problèmes de délinquance.

La vidéo protection est à la fois un instrument de prévention et de dissuasion.

Elle s'avère être aussi un outil précieux d'enquête en cas d'infractions ou d'incivilités. C'est un système qui a fait ses preuves dans d'autres communes. Elle permet de lutter efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser l'environnement de certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Elle doit cependant respecter les libertés publiques et individuelles et faire l'objet d'une autorisation préfectorale avant sa mise en service.

Devant la complexité du dossier et des aspects techniques spécifiques à une telle opération, la commune a mandaté un bureau d'études spécialisé, la société Activ Ingénierie (Assistance et Conseil en Télécommunication, Informatique et Vidéo).

Lors de la séance du 4 avril 2017, Le Maire Daniel Michoud accompagné du bureau d'études a fait une présentation générale de la vidéo protection, de la méthode de travail et des premiers résultats de l'étude.

A l'issue de cette présentation et du débat, le conseil municipal a pris la décision de mettre en œuvre le projet de vidéo protection sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Il convient de préciser que cette opération sera réalisée par étape et que différentes tranches de travaux seront phasées dans le temps.

La première étape concernera les équipements sportifs des Avenières (stade, gymnase, piscine et aire de sports et loisirs) dont les travaux seront engagés à la rentrée 2017 et dans le centre-ville (secteur de l'église notamment). Ces secteurs sont victimes de nombreuses incivilités très préjudiciables pour la tranquillité des habitants, les équipements publics et coûteuses pour la collectivité.

01

Le Maire invite les Aveyrlinois à venir nombreux à la rencontre citoyenne du 3 juillet à 20h30 à la salle des fêtes de Ciers pour une présentation de ce dispositif. Il sera accompagné du bureau d'étude spécialisé en la matière et d'un référent sûreté de la gendarmerie.

> Vers un centre-ville dynamique et attractif

>L'étude urbaine : Une réflexion concertée et partagée

L'objectif de cette étude est d'avoir une réflexion complète pour définir les aménagements urbains qui feront le centre-ville des Avenières de demain.

Conduite dans le cadre d'une démarche participative, plusieurs rencontres ont permis de partager et d'échanger sur différents scénarios relatifs à l'aménagement des espaces publics stratégiques : places du 11 novembre et de l'église, place Bacchus et grande rue de Ciers/ place de la liberté.

>L'atelier participatif

Cet atelier réunissait les participants du diagnostic « en marchant » et les commerçants.

La présentation des différents scénarios a donné lieu à des échanges constructifs.

L'atelier participatif du 10 avril 2017, salle du conseil municipal

La rencontre citoyenne du 18 avril 2017, salle des fêtes de Ciers

L'objectif de cette concertation est l'élaboration d'un plan guide qui définit les aménagements visant à redynamiser le centre-ville. Il vous sera présenté dans un prochain numéro de Vie Citoyenne.

>La redynamisation des commerces de la grande rue de Ciers

La municipalité mène une politique volontariste pour permettre le maintien et le développement des commerces de la grande rue de Ciers.

Elle se traduit par :

> La définition d'une **stratégie commerciale** conduite par un bureau d'études spécialisé « Programmes urbains » dans le cadre de l'étude urbaine.

> Un **dispositif règlementaire** dans le cadre du PLU de la commune déléguée des Avenières approuvé en septembre 2016. Il prévoit que les rez-de-chaussée commerciaux identifiés sur le plan de zonage ne peuvent pas changer de destination, c'est-à-dire devenir des logements ou des garages.

> L'adoption par le conseil municipal lors de sa séance du 6 décembre 2016 d'**un dispositif permettant de redynamiser le commerce** de la grande rue de Ciers :

- La commune achète des bâtiments
- La commune signe un bail de 50 ans avec un bailleur social qui paie d'avance le loyer
- Le bailleur social réhabilite le bâtiment (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage)
- Le bailleur loue les logements à des particuliers et les locaux commerciaux à la commune
- La commune a la charge de louer le local à un commerçant qui répond aux objectifs d'une stratégie commerciale en cours de réflexion.

La mise en œuvre de ce dispositif a donné lieu aux décisions suivantes :

- L'acquisition des propriétés sises 48 grande rue de Ciers (ancienne pâtisserie) et 4 place du 11 novembre 1918 (ancien « petit Casino »)
- La signature de deux baux emphytéotiques correspondants avec la Semcoda.

Des discussions sont actuellement en cours pour l'acquisition d'autres bâtiments.

> Les travaux d'aménagement de la place Bacchus

Les travaux de dépollution du terrain Bacchus se sont déroulés du 13 au 27 mars 2017 en conformité avec le rapport initial et les préconisations édictées par TAUW France (entreprise retenue suite à consultation pour mener la procédure de dépollution, et ce, au vu de ses compétences, de ses références et de ses certifications) .

Ils ont permis l'excavation et l'évacuation de 1 105 m³ de terre polluée dont :

- 938,30 m³ ont été dirigés en biocentre à Château Gaillard (01)
- 116,50 m³ ont traités en désorption thermique à Strasbourg (67)
- 50,21 m³ ont été détruits par incinération à Talaudière (42)

La totalité des terres polluées identifiées par TAUW France pendant la phase de diagnostic a donc été excavée et évacuée vers les filières adéquates.

A l'issu des terrassements, des prélèvements ont été réalisés en fond de fouille, tant au niveau des matériaux qu'au niveau des gaz résiduels en vue d'effectuer des analyses chimiques et l'établissement d'une analyse des risques résiduels. Les résultats des analyses ont démontré la compatibilité du site d'un point de vue sanitaire avec le projet d'aménagement envisagé.

Le montant total des dépenses engagées pour ces travaux de dépollution s'élève à 225 954.11 € H.T qui se décompose ainsi :

- 25 065,00 € pour la phase d'études, de diagnostic et de contrôle
- 15 345,00 € pour la phase d'ingénierie des travaux
- 185 544,11 € pour la phase d'exécution des travaux de réhabilitation

Le site ayant été déclaré compatible avec l'aménagement projeté, les travaux préparatoires à la construction du bâtiment SEMCODA, qui avaient été suspendus en août 2016, ont pu reprendre le 10 avril 2017.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets a procédé au dévoiement de la canalisation d'alimentation en eau potable du bâtiment de la Colline aux Oiseaux (sur une cinquantaine de mètres) afin de la sortir de l'emprise du futur bâtiment.

Les travaux de terrassement de la plateforme ont pu reprendre le 15 avril 2017 et se sont achevés le 18 mai 2017. Afin d'optimiser l'avancement des travaux, l'entreprise GONIN à St-Clair-de-la-Tour titulaire des marchés de terrassement pour le compte de la commune et de la SEMCODA a procédé simultanément aux prestations des deux chantiers.

Les travaux de maçonnerie du bâtiment ont débuté le 22 mai 2017 pour une livraison prévue fin 2018.

La Commune poursuivra les travaux d'aménagement des abords du bâtiment dès que le gros-œuvre sera terminé, c'est-à-dire début 2018.

> Des travaux qui ont fait revivre l'histoire de ce site

Un passé géologique :

De nombreux blocs de pierres erratiques (d'origine morainique qui ont été déplacés lors des glaciations) ont été découverts. Un bloc de poudingue poli a été conservé et installé devant l'entrée de la piscine.

Un passé industriel :

Le site a été occupé entre 1969 et 1987 par la société SMC-FEUDOR fabricant de briquets.

Avant 1968 l'entreprise de tissage MARGAND y fabriquait du gaz de houille pour le fonctionnement de son usine de tissage. C'est très probablement cette activité qui est à l'origine de la pollution découverte.

Il a été découvert l'existence d'anciennes serves qui étaient utilisées comme réserve d'eau pour le fonctionnement des usines.

Un passé culturel

L'ancienne fontaine Bacchus a été déplacée aux abords du foyer logement afin de lui donner une nouvelle vie.

> Quel devenir pour la friche industrielle route du Jalérieu ?

La friche industrielle dite « MERMET » ancienne usine textile d'environ 15 000 m² est située au cœur du tissu urbain du centre-ville des Avenières. La requalification de ce tènement et de ses abords relève d'un caractère stratégique pour la restructuration du centre-ville. En effet, ce secteur est idéalement situé au contact de lieux et d'entités urbaines majeurs de la commune.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 22 septembre 2015, le conseil municipal de la commune historique des Avenières a décidé de signer avec l'Etablissement Public Foncier de L'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) une convention d'étude et de veille foncière. L'objectif est que l'EPORA aide la commune dans sa réflexion relative au devenir du secteur de la friche dite « Mermet ».

L'EPORA peut en effet accompagner la commune dans la définition de projets urbains au travers d'une étude de faisabilité et lui apporter l'éclairage sur les réelles possibilités de requalification de ce tènement. Cette étude mettra en perspective une programmation adaptée au marché et des coûts inhérents aux traitements lourds que nécessitent ce type de foncier. L'Epora peut également sur proposition de la collectivité, être conduite à acquérir les biens immobiliers dans le secteur défini, considérés comme stratégiques au sein du périmètre d'intervention.

L'EPORA est un établissement public foncier d'Etat. Il a été créé en 1998 pour mettre en œuvre des politiques foncières et immobilières, et des opérations de nature à faciliter l'usage ultérieur des terrains.

Depuis le 29 décembre 2013, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) et par conséquent la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, font partie du périmètre d'intervention de l'EPORA.

La CCPC dans le cadre de sa compétence obligatoire ***développement économique*** était compétente en matière d'acquisition et de réhabilitation de friches industrielles pour usage économique ou requalification environnementale. C'est pourquoi, elle a également sollicité le concours de l'EPORA et a signé la convention d'étude et de veille pour bénéficier de son expertise économique et financière.

Dans le cadre de cette convention les parties se sont engagées à réaliser une étude de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage EPORA. Le coût global est estimé à 30 000 €^{HT}. Cette dernière est financée à 80 % par l'EPORA, à 10 % par la commune et 10 % par l'intercommunalité.

Cette étude doit proposer une vision à la fois globale, multisectorielle et pré-opérationnelle.

L'approche globale de l'étude de faisabilité portera essentiellement sur les thématiques urbaines suivantes :

> Quel maillage, quelles connexions (tous modes), quelles liaisons aux entités urbaines et paysagères du cœur de ville ?

> Quelle(s) vocation(s), quelles programmations (résidentielle, tertiaire, commerciale, activité) pour ce tènement ?

Suite à une consultation, l'EPORA, maître d'ouvrage de l'étude, a recruté une équipe pluridisciplinaire conduite par le cabinet ZEPPELIN architectes.

La durée prévisionnelle de cette étude qui a débuté en avril 2017 est de 6 mois.

Elle comprend plusieurs phases :

> Une première étape nécessaire à la connaissance territoriale du dossier comprenant :

- **Un diagnostic urbain,**
- **Un diagnostic réglementaire,**
- **Une analyse foncière,**
- **Un diagnostic technique,**
- **Un diagnostic environnemental,**
- **Une étude de marché.**

> La définition du projet : définition d'un programme et d'orientations d'aménagement

> Une approche pré-opérationnelle

- **La production d'un pré-bilan financier**
- **Le montage opérationnel et phasage du projet.**

> Vie Municipale

> Le Multi Accueil fait peau neuve

Les travaux de rénovation et de réfection du Multi Accueil des Avenières commencés en septembre 2016 sont aujourd'hui terminés. Depuis le 2 mai dernier, parents, enfants et personnel profitent des nouvelles installations et du réaménagement des espaces.

De nombreuses entreprises sont intervenues pendant les travaux : un plombier pour les installations de chauffage et la pose de nouveaux sanitaires et points d'eau, un menuisier et un agenceur pour créer le mobilier intérieur et remplacer des portes, un serrurier pour fournir et poser une clôture ainsi qu'un abri à poussettes, un peintre – plaquiste pour la pose de nouvelles cloisons et la réfection des sols et des murs, un électricien pour l'installation de nouveaux luminaires et d'une alarme incendie.

Le personnel des services techniques a quant à lui réalisé de nombreux travaux pour permettre d'optimiser les conditions d'accueil et de travail du personnel (aménagement de la cuisine, de placards de rangement, changements des serrures…)

Le montant global de l'opération s'élève à 178 500 € TTC

> Le périscolaire de Veyrins-Thuellin

Le local servant d'accueil aux enfants du périscolaire et de salle d'activité pour le centre social situé à l'intérieur de la Mairie de Veyrins-Thuellin a fait l'objet de travaux de rénovation de sol.

En effet, le plancher vieillissant et présentant de nombreuses aspérités a été recouvert par un sol souple beaucoup plus adapté à la circulation des enfants.

Coût de l'opération : 3 724 €^{TTC}.

> Pot d'accueil des nouveaux arrivants le 15 avril 2017

> Foire de la bonne humeur le 22 avril 2017

> Conseil Municipal des Enfants

> Transfert de la compétence Office du Tourisme (OT)

Conformément à la loi NOTRe *(Nouvelle Organisation Territoriale de la République)*, **l'OT des Avenières Veyrins-Thuellin fusionne avec les OT présents sur le territoire des Balcons du Dauphiné pour ne former qu'une seule entité juridique : L'Office de Tourisme Intercommunal des Balcons du Dauphiné.(OTI).**
Cette structure n'aura pas vocation à recevoir le public.

A compter du 1er juin 2017, L'accueil sera effectué dans les 4 Bureaux d'Information Touristique : *(B.I.T)*

-Crémieu
-Les Avenières Veyrins-Thuellin
-Morestel
-St Chef

La nouvelle organisation dans notre commune :

Les missions actuellement effectuées à l'OT seront scindées en deux :

Les missions assurées par la commune :

- **Animation de la vie locale** (vie associative , manifestations et cérémonies, développement de la citoyenneté)
- **Animation culturelle** (Atelier 110, cinéma)
- **Communication** (sites internet, panneaux lumineux, guide pratique, *Vie Citoyenne* ...)

Les missions assurées par l'OTI :

- **Accueil**
- **Développement touristique** (mise à jour de nouveaux projets, valorisation de l'existant, …)
- **Promotion et animation du territoire**
- **Relation avec les prestataires** (hébergeurs, sites, …)

Horaire d'ouverture du BIT Les Avenières Veyrins-Thuellin

Pour la période du 1er juin au 31 octobre :

du mardi au samedi de 9h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Fermé le dimanche et le lundi

> Prix du Nord-Isère

Les enfants ont aussi voté ! … Pour un prix littéraire local.

Chaque année depuis 10 ans des bibliothécaires du Nord-Isère sélectionnent 4 livres par niveau de l'école Maternelle aux sixièmes du collège pour proposer le Prix Nord-Isère. C'est un prix littéraire pour la jeunesse qui met en place un partenariat écoles – bibliothèques. Les enseignants qui veulent participer à ce prix doivent s'inscrire par le biais de la bibliothèque la plus proche de l'école.

Pour les 10 ans de ce prix, les bibliothécaires de Veyrins-Thuellin et des Avenières ont souhaité rassembler le vote de l'ensemble des classes sur un même lieu et une même date soit les 18 et 19 mai 2017 au Foyer de Veyrins.

Maria Favier, *adjointe au développement durable et à la citoyenneté*, **Nicole Sitruk,** *adjointe à la culture*, **Chantal Rey,** *conseillère municipale*, **Hervé Morney,** *adjoint aux affaires scolaires* et **Gilles Monnet,** *conseiller municipal* ont aidé à l'organisation et à l'accueil les élèves des 14 classes participantes qui se sont succédés de la maternelle à la sixième du collège Arc-en-Ciers sur les 2 jours.

Les élèves et les enseignants étaient enchantés. Ce fut un vote comme pour les élections : avec carte d'électeur, bulletin de vote, isoloirs et urnes. Pour terminer les enfants ont même pu dépouiller et connaître les résultats pour leur classe après leur vote.

Vie Sociale

> Atelier de Prévention Routière

Simone SALAS, *Adjointe à la solidarité et à l'autonomie et* **Josiane Gippet,** *adjointe aux affaires sociales* ont organisé en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère, **un atelier prévention routière.** Il s'est déroulé le lundi 10 avril 2017 dans la salle du conseil municipal. Cet atelier s'adressait aux séniors de la commune.

Une animatrice de **l'association PREVENTION ROUTIERE** a présenté aux 35 participants motivés et attentifs un programme de remise à niveau du Code de la route. Il comprenait : une présentation du constat d'accident automobile et des nouveaux panneaux de signalisation et un rappel des seuils d'alcoolémie à respecter.

Ce fut une expérience intéressante à développer avec une organisation différente et peut-être à élargir à d'autres tranches d'âge car n'oublions pas que la sécurité routière est l'affaire de tous et à tout âge ...

> Fleurissement
Concours des jardins et potagers 2017

Le concours de Fleurissement, **« Concours des jardins et potagers des Avenières Veyrins-Thuellin »** a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement, du respect de l'environnement et de leur cadre de vie.

Ce concours annuel et gratuit est ouvert à tous les habitants de la commune nouvelle, à l'exception des membres du conseil municipal, de la commission fleurissement ainsi qu'à leurs enfants. Le jury passe une fois pour l'ensemble des catégories.

Modalité d'inscription

Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent par l'intermédiaire du bulletin d'inscription ci-joint ou en ligne sur le site Internet avant le 15 juillet 2017.

Engagement des participants

L'inscription implique :

- L'acceptation des décisions prises par le jury.
- L'accord de chaque participant pour la prise de photographies afin de les publier dans *Vie Citoyenne*, sur le site ou sur les panneaux d'affichage...
- Chaque gagnant donne son accord pour l'utilisation de son image, de son nom, son adresse et des photographies dans toutes les publications liées au présent concours du seul fait de l'acceptation de son prix.

Composition du Jury

Le Jury est composé de la commission développement durable et de personnes qualifiées non élues qui composent la commission fleurissement.

Critères de notation

Les critères de notation prennent désormais en compte des aspects environnementaux :

- **Biodiversité, pratiques culturales respectueuses de l'environnement...**
- **Diversité et choix des végétaux.**
- **Harmonie et contraste des couleurs, architecture paysagère.**
- **Pratiques aboutissant à un développement durable : alternatives aux pesticides, utilisation de produits biologiques, gestion de l'eau..**

Quatre catégories sont proposées :

- Balcon, terrasse, mur visibles de la rue
- Jardin visible ou non de la rue
- Jardin potager
- Commerce, service, hébergement et ferme fleuris en activité.

Concours Fleurissement 2017

Ville des Avenieres Veyrins-Thuellin

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

- ◯ **Balcon, terrasse, mur** visibles de la rue
- ◯ **Jardin** visible ou non de la rue
- ◯ **Jardin potager**
- ◯ **Commerce, service, hébergement et ferme fleuris en activité.**

Les prix

Trois prix seront décernés pour chaque catégorie et tous les participants gagneront un sachet de graine.

1er Prix :
Un abonnement d'un an à une revue de jardinage + une plante

2e et 3e prix :
Un abonnement de 6 mois à une revue de jardinage.

Remise des récompenses :
Tous les participants et les gagnants seront conviés à la cérémonie de remise des prix par courrier simple à l'adresse figurant sur le bulletin.

En 2016 neuf participants ont été récompensés.

> Déclaration annuelle de ruches

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- ✓ **La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,**
- ✓ **La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,**
- ✓ **La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.**

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017).

> Permanences
du conciliateur de justice

Depuis le mois de Mai, la commune accueille le 1er mardi de chaque mois des permanences du conciliateur de justice.

Les permanences se tiennent en Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin et sont ouvertes à toute personne souhaitant trouver une solution amiable à un conflit.

Le conciliateur de justice a pour rôle de favoriser le dialogue, afin d'aboutir à un règlement du litige satisfaisant pour l'ensemble des personnes concernées. Le conciliateur est tenu de respecter les garanties d'impartialité et de discrétion, ce qui contribue à en faire un interlocuteur de confiance.

Le conciliateur peut apporter des réponses en cas de conflit de voisinage, de différend entre propriétaire et locataire, en cas de facture impayée pour une entreprise… En revanche, il ne peut intervenir pour des questions relatives à un conflit avec l'Administration ou à un conflit relatif à un divorce ou au versement d'une pension alimentaire.

La saisine du conciliateur est gratuite, ce qui en fait une opportunité de règlement amiable ouverte à tous, à laquelle il est conseillé de recourir pour aboutir rapidement à une solution en cas de conflit.

Afin d'assurer la meilleure organisation possible des permanences, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable, à l'accueil de la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin (tel : 04 74 33 61 87).

Les permanences pour l'année 2017 sont les suivantes :

- **Mardi 4 juillet 2017**
- **Mardi 2 août 2017**
- **Mardi 5 septembre 2017**
- **Mardi 3 octobre 2017**
- **Mardi 7 novembre 2017**
- **Mardi 5 décembre 2017**

Autres permanences

En Mairie de Morestel

Michel MAGAT :
le 3e jeudi matin des *mois pairs (mois 02 - 04 - 06 - 08 -10 – 12)*

JC LARNAUD :
le 3e jeudi matin des *mois impairs (mois 01- 03 – 05 – 07- 09 – 11)*
Prise de RDV via l'Accueil de la Mairie de Morestel :
04 74 80 09 77

En Mairie de Crémieu

Michel MAGAT :
le 4e mercredi matin de chaque mois

JC LARNAUD :
le 2e mercredi matin de chaque mois

Prise de RDV via l'Accueil de la Mairie de Crémieu :
04 74 90 70 92

En Maison du Citoyen de Tignieu-Jameyzieu
(14, rue des 4 buissons)

Michel MAGAT : le 1er mercredi matin des *mois impairs (mois : 01-03 -05-07-09-11)*

JC LARNAUD :
le 1er mercredi matin des *mois pairs: (mois 02-04-06-08-10-12)*

Prise de RDV via l'Accueil de la Mairie de Tignieu-Jameyzieu :
04 78 32 23 59

VIF SUCCÉS pour la troisième édition du festival "Le vingt rouge" : plus de 6000 participants

La mobilisation des bénévoles a été fabuleuse. Ils ont effectué un travail titanesque, autant avant le festival, que pendant et après.

L'après-midi, le public familial a pu profiter des concerts, des animations, des spectacles, des activités, et de la bonne humeur : spectacle de chevaliers, stand de reggae, maquillage, château gonflable, escal'arbre, graffitis, jeux en bois… Le "Sound systeme" a vu s'enchaîner des spectacles très variés et pour tous les goûts.

A 21 h 30 la foule a convergé en masse, à l'heure où le groupe tant attendu, "Les Neg'Marrons", est entré en scène. Sur des rythmes de hip-hop et de reggae, Robert Di Credico a démarré sa performance. « Tant qu'il y a la vie, il y a de l'espoir », chantaient les Neg'Marrons, alors que la toile de Robert Di Credico prenait vie avec l'emblème du phénix, le symbole très fort de la résurrection. Cette toile restera d'ailleurs aux Avenières, car elle sera offerte à la commune.

Ce festival contribue au rayonnement culturel de notre commune en attirant un large public venant des quatre coins de la France et de l'Europe.

> Cérémonie du 8 Mai , Les Avenières

> Cérémonie du 8 Mai , Veyrins-Thuellin

> Cérémonie du 27 Mai : journée de la résistance

AGENDA

Séance du conseil municipal
> **30 juin** à 20h30,

Séance du conseil communautaire
à 18h00, à Crémieu, Maison du Haut Rhône Dauphinois
> **11 juillet**

Rencontre citoyenne
> **3 juillet** à 20h30
Salle des fêtes de Ciers

Fête Foraine de la Saint Pierre
> **1er et 2 juillet 2017**

Grand Prix Cycliste de la Ville
> **2 juillet 2017**

Feu d'artifice
> **13 juillet 2017**
à Veyrins-Thuellin, à côté de la salle Roger Durand

> Repas des Ainés du 13 mai 2017 , Veyrins-Thuellin

Entretien du sentier **EnviRhôna** par les bénévoles.

Sentier pédestre le long du Rhône à découvrir ou re-découvrir en cette belle saison !

"Le cinéma est en vacances, il fera sa rentrée en Septembre !"

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Accueil ouvert :

Du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi et Samedi : **9h - 12h**

> Pendant les Vacances scolaires :
Du mardi au jeudi :
9h - 12h et 14h - 17h30

Vendredi et samedi : **9h - 12h**

> Permanences affaires sociales :

Mardi et jeudi : **13h30 à 15h30**
Mercredi : **9h - 11h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

> Permanences urbanisme :

Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h -17h30**

> Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

> Accueil ouvert :
Mardi :
8h30 - 12h et 14h - 17h45
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
8h30 - 12h

Communication municipale Juin 2017
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie, OT Les Avenières, et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.